

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

Délibération n°2022.10.173

**Fonds de concours 2022 pour la réalisation, le développement ou la
réfection d'équipements culturels communaux**

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **58**
Nombre de pouvoirs: **13**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Sophie FORT à Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Sandrine JOUINEAU à Vincent YOU, Annie MARC à Yannick PERONNET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE, Zalissa ZOUNGRANA à Catherine REVEL,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Françoise DELAGE, Francis LAURENT, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022_10_173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Affichage : 21/10/2022

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

FONDS DE CONCOURS 2022 POUR LA REALISATION, LE DEVELOPPEMENT OU LA REFECTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUX

Par délibération n° 320 du 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé de créer un fonds de concours destiné à soutenir la réalisation, le développement ou la réfection d'équipements culturels municipaux.

Ce fonds de concours culture répond aux priorités du projet de développement culturel qui réaffirme notamment la solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

La répartition de l'enveloppe allouée au fonds de concours est la suivante :

- 60% dédiée à la réalisation, au développement ou à la réfection de lieux culturels professionnels (cf. critères de la délibération susmentionnée) ;
- 40% pour l'équipement en matériel technique dédié à l'accueil de spectacles dans les salles des fêtes.

Les critères d'attribution sont dédiés, dans un premier temps, à la réalisation, au développement ou à la réfection de lieux culturels professionnels (60 % de l'enveloppe). Les projets de travaux concerneront les lieux répondant aux critères suivants :

- rayonnement par l'origine géographique des usagers,
- équipe professionnelle attachée à l'organisation des activités culturelles du lieu,
- adéquation aux enjeux du projet d'agglomération.

Dans un second temps, l'attribution du fonds de concours peut également s'adresser au financement d'équipement de matériel technique dédié à l'accueil de spectacles dans les salles des fêtes (40 % de l'enveloppe).

Le projet d'équipement doit concerner essentiellement du matériel professionnel. Les projets soutenus doivent contribuer à :

- renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement,
- assurer un maillage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire,
- favoriser le développement économique et la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Afin de répondre à la majorité des demandes des communes, la méthode d'attribution proposée pour les fonds de concours est la suivante :

- Pour les premières demandes des communes : la totalité de l'attribution du montant éligible sera proposée (sous réserve du budget « fonds de concours »);
- Pour les communes ayant déjà bénéficié du fonds de concours les années précédentes : l'attribution du montant éligible sera répartie entre les communes.

L'aide attribuée sera au plus égale à la part autofinancée par la commune et le montant sollicité ne pourra excéder 50 % du montant total hors taxes des travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071877-20221013-2022.10.173-DE

Accusé certifié en 2022

Réception par le préfet : 20/10/2022

Affichage : 21/10/2022

L'enveloppe globale du fonds de concours 2022 a été fixée à 75 000 € dans le cadre du budget primitif 2022, répartie en deux sous-enveloppes:

45 000 € dédiés aux lieux culturels professionnels (60 %) ;

30 000 € dédiés aux équipements techniques des salles des fêtes (40 %).

Ainsi que détaillé dans le tableau en annexe, 8 communes sollicitent l'attribution d'une aide au titre du fonds de concours 2022 pour leurs projets, pour un montant total de 74 994,40 €.

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 15 septembre 2022,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les montants de fonds de concours selon la ventilation proposée dans le tableau en annexe ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022_10_173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Affichage : 21/10/2022

FONDS DE CONCOURS 2022

Commune	Equipements concernés	Nature du projet	Montant des travaux HT	Participation GA sollicitée	Montant éligible	Participation GA proposée	Enveloppe concernée
Ruelle-sur-Touvre	Théâtre	<u>Equipement complémentaire</u> : matériel électrique, structure et sécurité. Réfection du toit terrasse – zone salon	79 708.98 €	39 854.49€	39 854.49 €	35 829.19€	60% (lieu culturel professionnel)
Soyaux	Espace Matisse – Pôle Soëlys	<u>Matériel technique pour l'accueil des spectacles</u> : Matériel électrique, structure et éclairage	20 391.00 €	10 195.00 €	10 195.00 €	9 165.30 €	60% (lieu culturel professionnel)
Saint-Saturnin	Centre culturel	<u>Matériel technique pour l'accueil des spectacles</u> : matériel électrique et éclairage	5 457.79 €	2728.89 €	2728.89 €	2728.89 €	40% (salle des fêtes)
Saint-Michel	Salle polyvalente	<u>Matériel technique pour l'accueil des spectacles</u> : vidéo -projecteur, éclairage, micros...	12 833.67 €	6 416.83 €	6416.83 €	6 416.83 €	40% (salle des fêtes)
Torsac	Salle polyvalente	<u>Matériel technique pour l'accueil des spectacles</u> : son, lumières, scène...	8 665.00 €	4 332.50 €	4 332.50 €	3 619.80€	40% (salle des fêtes)
Magnac-sur-Touvre	Salle polyvalente	Jupe de scène	508.00 €	255.00 €	254.00 €	254.00 €	40% (salle des fêtes)
Champniers	Salle Paul Dambier	Aménagement des loges	14 793.24 €	7 396.62 €	7 396.62 €	6 179.88 €	40% (salles des fêtes)
Brie	Salle polyvalente	<u>Achats de matériel technique dédié à l'accueil des spectacles</u> : son et lumière	25 854.00 €	17 603.20 €	12 927.00 €	10 800.51 €	40% (salles des fêtes)
TOTAL			168 211.68	88 782.53 €	84 105.33 €	74 994.40 €	